ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

VOS INTERLOCUTEURS APA

Carte du département par canton

1 **Circonscription d'action sociale de CAEN OUEST**
Rue de l'Église – BP 56
14 400 DOUVRES LA DÉLIVRANDE
Tél. : 02 31 80 44 77

2 **Centre local d'information et de coordination de CAEN et COURONNE**
17, rue du 11 novembre
14 000 CAEN
Tél. : 02 31 35 08 60

3 **Circonscription d'action sociale de CAEN EST**
5, rue Jules Guesde
14 460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 35 15 67

4 **Circonscription d'action sociale du PAYS D'AUGE**
14, rue de la Chaussée Nival
14 130 PONT-L'ÉVÊQUE
Tél. : 02 31 65 44 53
02 31 65 38 70

5 **Centre local d'information et de coordination du PAYS D'AUGE SUD**
Cour Matignon
14 100 LISIEUX
Tél. : 02 31 61 66 42

6 **Centre local d'information et de coordination de FALAISE**
42, rue de la Résistance - Bât B
14 700 FALAISE
Tél. : 02 31 41 64 75

7 **Centre local d'information et de coordination du BOCAGE**
1, avenue du Général de Gaulle
14 500 VIRE
Tél. : 02 31 66 26 20

8 **Circonscription d'action sociale du PRÉ-BOCAGE**
Rue de la Cabottière
14 210 EVRECY
Tél. : 02 31 08 32 83

NB : d'ici à fin 2013, un nouveau clic ouvrira à Pont-l'Évêque

Aidons nos seniors à bien vivre.

Jean-Léonce DUPONT

Président du conseil général du Calvados

CONTACT APA

Conseil général du Calvados
Direction générale adjointe de la Solidarité
Direction de l'Autonomie

5, place Félix Éboué - BP 10519 - 14 035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 57 17 01 - apa@calvados.fr

www.calvados.fr

L'APA EN UN CLIC
PENSEZ-Y !
WWW.CALVADOS.FR

Conseil Général
Calvados

ASSURER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS

OFFRIR AUX JEUNES ET AUX FAMILLES LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

BIEN VIVRE DANS LE CALVADOS

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Document réalisé par la direction de la Communication du conseil général du Calvados en lien avec la direction de l'Autonomie (DGA Solidarité). - Unik Studio Graphique - www.unikstudio.fr - Octobre 2013 - Photos : Photoxir.

APA
ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

Conseil Général
Calvados

QU'EST-CE QUE L'APA ?

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une prestation versée par le Conseil Général dans le but de faciliter la vie des personnes de plus de 60 ans, en difficulté dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se déplacer, faire sa toilette, s'habiller, sortir de chez soi...

L'APA a vocation à :

- rémunérer des services ou des personnes intervenant au domicile du bénéficiaire.
- financer des dépenses qui permettent au bénéficiaire d'être plus autonome chez lui.

Si le bénéficiaire réside en établissement (maison de retraite), l'APA est affectée au financement des dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

VOTRE DEMANDE : MODE D'EMPLOI

1 REMPLIR UN DOSSIER DE DEMANDE APA

Comment l'obtenir ?

Vous êtes accueilli dans un établissement et êtes originaire du Calvados*.

Vous résidez dans le département depuis plus de trois mois*.

- **Deux solutions s'offrent à vous pour remplir votre dossier.**

SOLUTION 1 : LA DEMANDE PAR INTERNET

L'APA EN UN CLIC PENSEZ-Y !

Si vous avez accès à internet, c'est le service à privilégier.
Rendez-vous sur www.calvados.fr (rubrique "services en ligne").

Vous pourrez :

- saisir votre demande en une fois, de chez-vous et à tout moment
- scanner ou photographier les pièces justificatives demandées et les joindre à votre demande
- suivre en ligne l'avancement de votre demande
- transmettre les évolutions de votre situation, à tout moment, et sans vous déplacer

SOLUTION 2 : LE DOSSIER PAPIER

Si vous ne disposez pas d'internet, retirez votre dossier auprès des services du conseil général du Calvados (voir p.4) ou de votre commune (CCAS ou mairie).

* Si vous êtes dans une autre situation, adressez-vous au Conseil Général de votre département d'origine.

BON À SAVOIR

- **L'APA n'est pas soumise à condition de ressources,** mais, en fonction de vos revenus, une participation financière peut vous être demandée.
- **L'APA n'est pas cumulable avec une aide de même nature** (aide ménagère au titre de l'aide sociale, Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), Majoration pour l'aide constante d'une tierce personne (MTP), Prestation de compensation du handicap (PCH), Prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PCRTP).
- **Le versement de l'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession ou donation.**

→ **Une fois le dossier renseigné et reçu**

2 L'ÉVALUATION DE VOTRE DÉPENDANCE

Chez vous, un travailleur médico-social viendra évaluer votre degré de dépendance.

En établissement, l'évaluation est effectuée par l'équipe soignante sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur de la résidence.

→ **Si l'évaluation valide votre demande d'APA**

3 LE PLAN D'AIDE INDIVIDUALISÉ

Chez vous, un travailleur médico-social élaborera avec vous, et, le cas échéant votre entourage, **un plan d'aide** adapté à vos besoins et permettant le maintien dans votre logement.

Vous devrez donner votre accord sur ce plan pour percevoir l'APA.

4 LE CALCUL DU MONTANT DE L'APA

Les services administratifs du Conseil Général étudient votre demande et calculent le montant de l'allocation en fonction de votre plan d'aide.

5 L'ATTRIBUTION DE L'APA

La décision d'attribution est prise par le Président du Conseil général. L'APA vous sera versée chaque mois. Elle devra être utilisée pour rémunérer les personnes, les services ou toute forme d'aide prévue par le plan d'aide. Son utilisation devra être justifiée par la production de factures attestant du service fait et/ou de la fourniture de produits.

L'ESSENTIEL

- **60 ans :** c'est l'âge minimum requis pour prétendre à l'APA
- **L'APA est une aide versée par le conseil général du Calvados**
- **Le plan d'aide personnalisée :** élaboré par des spécialistes en lien avec le bénéficiaire, il permet la modulation de l'APA en fonction de l'importance de la perte d'autonomie. Objectif : répondre équitablement aux besoins de chacun.
- **www.calvados.fr :** c'est l'adresse où vous retrouverez le service en ligne vous permettant d'effectuer votre demande APA sans vous déplacer.